

Objet : Vacances de Noël 2012-2013 pour les enfants des membres du personnel de l'enseignement du réseau de la Communauté française

Réseaux : Communauté française

Niveaux et services : Fond – Second – H. Ecole – Prom. Soc – Univ de la C.F.

Période : du 23/12/12 au 29/12/12 et du 30/12/12 au 05/01/13

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;
- Aux conseillers-directeurs des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française.
- Aux délégués sociaux
- Aux médiateurs

<u>Circulaire</u>	informative		
<u>Emetteur</u>	Administration Générale des Personnels de l'Enseignement Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales		
<u>Destinataire</u>	Chefs des établissements ; conseillers-directeurs des C.P.M.S. ; délégués sociaux du réseau de la Communauté française et médiateurs		
<u>Contact</u>	André Delsinne – 02/413.39.47 Joëlle Joyeux – 02/413.38.79		
<u>Document à renvoyer</u>	Voir annexe Circulaire : vacances de Noël 2012-2013 pour les enfants des membres du personnel de l'enseignement du réseau de la Communauté française		
<u>Date limite d'envoi</u>	26 octobre 2012		
<u>Objet</u>			

Renvoi (s) :

Nombre de pages :

Mots clés :

- annexe : Circulaire

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

1080 Bruxelles, le

ADMINISTRATION GENERALE DES PERSONNELS
DE L'ENSEIGNEMENT

14 SEP. 2012

Service général de Coordination, de Conception et des
Relations sociales

Tél. : 02/413.38.79

Fax : 02/413.34.67

Nos réf. : 02/C.V.H.2012-2013/AD

- * Aux chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française.
- * Aux conseillers-directeurs des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française.
- * Aux médiateurs.
- * Aux délégués sociaux.

OBJET : Vacances de Noël 2012-2013 pour les enfants des membres du personnel.

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Service social du département organisera, durant les vacances de Noël 2012-2013, un séjour de vacances (stage de ski alpin uniquement) en France à l'intention des enfants des membres du personnel, âgés de 8 à 17 ans.

Ce séjour de vacances est organisé en collaboration avec l'ADEPS (Ministère de la Communauté française – Direction générale du Sport), au :

- Centre UCPA/ADEPS « Les Arcs » à BOURG-ST-MAURICE (Savoie) -
Tél. : 0033/479 07 07 50

Pour votre information, vous trouverez, en annexe, une fiche technique « ADEPS » reprenant divers renseignements quant aux modalités d'organisation de celui-ci.

A cet égard, j'attire votre attention sur le fait que ce séjour sera scindé en deux périodes d'une semaine. Durant la première semaine, soit celle du dimanche 23 décembre 2012 au samedi 29 décembre 2012 - soit 7 jours -, le groupe de participants sera limité à 90 unités et sera réservé aux jeunes âgés de 8 à 17 ans et durant la seconde semaine, soit celle du dimanche 30 décembre 2012 au samedi 5 janvier 2013 - soit également 7 jours -, le groupe de participants sera limité à 50 unités, mais sera uniquement réservé aux jeunes âgés de 13 à 17 ans.

Par ailleurs, il est important de souligner que l'encadrement sera fourni par les instructeurs français de ski et par du personnel spécialement choisi pour ces tâches par l'ADEPS, ceci sous la supervision d'un responsable de cette administration ainsi qu'éventuellement d'un membre du personnel de l'enseignement organisé par la C.F., choisi par et au sein du Comité de gestion du Service social, cette personne étant plus particulièrement chargée d'assurer la supervision de l'encadrement du contingent d'enfants âgés de 8 à 12 ans, ceci, durant la première semaine du séjour.

Le départ de Bruxelles (des arrêts étant également prévus à Namur et à Arlon) s'effectuera, pour ce qui est de la première semaine du séjour, le samedi 22 décembre 2012 dans la soirée, le retour ayant lieu le 30 décembre 2012 dans la matinée et pour ce qui est de la seconde semaine du séjour, le samedi 29 décembre 2012 dans la soirée, le retour ayant lieu le dimanche 6 janvier 2013 dans la matinée.

Les parents des enfants seront avertis des heures de départ et de retour en temps opportun.

Coût du séjour :

L'intervention des parents dans le coût du transport et du séjour, en ce compris les leçons de ski avec moniteur, variera suivant les revenus nets cumulés du ménage (allocations familiales non comprises) de 49.58 euros à 247.89 euros.

REMARQUES IMPORTANTES :

Argent de poche :

Un montant équivalent à celui de l'argent de poche antérieurement attribué par le Service social à chacun des participants, soit 12.50 euros, est automatiquement déduit par celui-ci de l'intervention des parents dans les frais de séjour et de transport, lors de l'inscription. Dès lors, aucune démarche pour obtenir cette somme d'argent ne doit plus être posée par les stagiaires auprès des accompagnateurs ADEPS.

Conditions d'admission :

Peuvent être admis les jeunes gens et les jeunes filles :

- qui ont, pour ce qui est de la première période, 8 ans accomplis au 23 décembre 2012 et qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans au 29 décembre 2012 ;
- qui ont, pour ce qui est de la seconde période, 13 ans accomplis au 30 décembre 2012 et qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans au 5 janvier 2013.

Conditions de transport :

Le trajet aller et retour se fera en autocar (pour le voyage aller, il y a lieu de prévoir un panier-repas comprenant le repas du soir).

Il sera prévu un moyen rapide de rapatriement, pour les blessés, en avion éventuellement. Si le cas se produisait, les frais seraient pris en charge par les assurances souscrites par l'ADEPS.

Afin que les responsables de l'ADEPS puissent, dans les cas d'extrême urgence, décider à la place des parents, ceux-ci seront invités à signer une délégation.

Les frais consécutifs à la survenance d'une maladie sont également couverts par une assurance « Assistance » + souscrite par l'ADEPS.

INSCRIPTIONS :

Celles-ci devront parvenir au Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 BRUXELLES (1er étage – bureau 1^E 115) **pour le vendredi 26 octobre 2012 au plus tard** (voir ci-après la rubrique « Documents à fournir »).

Le nombre de places étant limité pour ce qui est des deux semaines du séjour (**90, pour la semaine du 23 décembre 2012 au 29 décembre 2012** et **50, pour la semaine du 30 décembre 2012 au 5 janvier 2013**), j'attire tout particulièrement l'attention des parents sur cette date de clôture des inscriptions.

Je me dois d'ailleurs de préciser, à cet égard, qu'en fonction de ce que des demandes d'inscription surnuméraires sont enregistrées depuis un certain nombre d'années, les dossiers réceptionnés sont classés par ordre décroissant des revenus cumulés des parents et pris en considération en fonction de ce critère.

Documents à fournir :

Il s'agit des documents suivants :

- la demande d'inscription suivant le modèle ci-joint (un exemplaire par inscrit) ;
- une formule S.S.I dûment complétée et signée suivant également le modèle ci-joint ;
- les souches de traitement (éventuellement des copies) les plus récentes au nom du requérant et du conjoint ou du cohabitant ;
- une attestation délivrée sur papier libre par l'administration communale du lieu de résidence, mentionnant la composition du ménage ;
- dans le cas où le conjoint exerce une profession indépendante, il y a lieu de produire une copie de l'avertissement – extrait de rôle mentionnant le montant des revenus imposables de l'année précédente.

Je me permets d'insister pour que ces documents soient transmis audit service **pour cette même date du vendredi 26 octobre 2012 au plus tard**. Toute demande parvenant à celui-ci au-delà de cette échéance – la date de la poste faisant foi – fera ainsi l'objet d'une inscription sur une éventuelle liste d'attente, mais en ordre non utile.

REMARQUE :

Il ne pourra être fait aucun remboursement de la quote-part des parents si les enfants doivent quitter le centre avant l'expiration de la durée du séjour, sauf cas de force majeure dûment justifié ultérieurement par tout document probant.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter le contenu de la présente à la connaissance de tous les membres du personnel relevant de votre autorité ou dont vous êtes le (la) délégué(e) social(e).

A l'avance, je vous remercie.

Christian NOIRET,
Directeur général adjoint.

Fiche technique
2012 – 2013

France – Centre UCPA/ADEPS « Les Arcs » à BOURG-ST-MAURICE

INFORMATIONS GENERALES

Pays :	France.
Région :	Savoie.
Station de ski :	Centre UCPA/ADEPS « Les Arcs » à Bourg-St-Maurice.
Distance :	974 km, soit environ 13 heures en car.
Activités :	5 heures de ski par jour.
Ages :	8 – 12 ans et 13 – 17 ans.
Nombre de jours/nuitées :	7 jours/6 nuits 7 jours/6 nuits
	Nombre de périodes : 2.
Dates départ et retour :	22 décembre 2012 – 30 décembre 2012 ; 29 décembre 2012 – 6 janvier 2013.
Adresse :	Centre UCPA/ADEPS « Les Arcs » F – 73700 BOURG-ST-MAURICE Tél. : 00 33 479 07 07 50 Tél. ADEPS sur place (uniquement pendant les stages) : 00 33 479 22 51 64 Fax : 00 33 479 07 79 89 E.mail : arcs@ucpa.asso.fr .

TRANSPORT

Transport :	voyage en car de luxe (***)
Horaires :	voir lettre de voyage (suivra).

LOGEMENT

Accommodation :	centre sportif.
Chambres :	de 4 personnes, équipées d'un lavabo et d'armoires et sanitaires à chaque étage.
Draps :	fournis par le centre.
Essuie-mains :	à emporter.
Service :	pension complète.
Transport sur place :	pas nécessaire, le centre est situé à côté des pistes et des remontées mécaniques.
Infrastructures sportives :	200 km de glisse avec 115 pistes et 57 remontées mécaniques – à la croisée des massifs du Mont-Blanc, du Beaufortin et de la Vanoise ; le centre (altitude : 1750 mètres) surplombe la vallée de la Tarentaise.

MODALITES :

la carte d'identité suffit pour les jeunes de l'U.E.,
emporter une photocopie de celle-ci.
Pour les mineurs d'âge, une autorisation parentale
pour quitter le pays est nécessaire.
Une fiche de liaison sera à compléter.

BUDGET :

Argent de poche :

un montant de 12,50 euros est automatiquement
déduit de l'intervention des parents dans les
frais de séjour et de transport.

Le prix comprend :

pension complète.
**location du matériel ski (il est inutile, dès lors,
d'emporter son propre matériel de ski).**
skipass.
assurance RC accident, assistance et rapatriement.

5 heures de ski accompagnées par jour -
groupes selon niveau.
brevet d'Etat UCPA.

SANTE :

le jeune doit se munir de la carte européenne
d'assurance à se procurer auprès de la mutuelle
(année de référence 2012 pour la première
période du séjour et année de référence 2013 pour
la seconde période !)

VETEMENTS :

**Pour le ski (très important !, s'agissant de ce
qui participe non seulement du bien-être, mais
également de la santé et de la sécurité des
stagiaires) :**

- 1) combinaison de ski ou pantalon de ski + veste,
le tout imperméabilisé ;
- 2) au minimum, 3 paires de chaussettes de ski ;
- 3) bonnet, écharpe, gants de ski imperméables,
gants chauds ;
- 4) lunettes de ski et masque de ski ;
- 5) crème solaire, beurre de cacao (2 au mini-
mum).

En dehors du ski :

- 1) sous-vêtements et chaussettes en suffisance ;
- 2) pull-overs chauds ;
- 3) sous-pull ou tee-shirts ;
- 4) jeans – training ou pantalons ;
- 5) pyjama ;
- 6) pantoufles pour l'intérieur ;
- 7) chaussures permettant de marcher dans la neige ;
- 8) essuie de douche – gant de toilette ;
- 9) trousse de toilette (gel douche – shampooing – dentifrice – brosse à dents – brosse à cheveux – peigne).

Se munir également :

- d'un petit sac à dos pour le pique-nique (voyage aller – repas du soir) ;
- d'une corde ou d'une pochette pour le forfait de ski ;
- d'un cadenas à code – noter le code sur la fiche individuelle (fiche confiée au responsable du stage).

Ne pas emporter de vêtements coûteux et des objets de valeur et conditionner les bagages en une seule valise ou en un sac de voyage.

Les radios ne sont pas autorisées. Les objets de valeur – bijoux, argent, lecteurs MP3, ipod, lecteurs Divix, GSM et autres ordinateurs portables – ne sont pas nécessaires pour vivre un bon stage.

Aussi, leur détention éventuelle par des stagiaires sera de leur entière responsabilité.

ENCADREMENT :

les instructeurs de l'UCPA/ADEPS assurent une formation technique (5 heures de cours par jour) et contribuent à la bonne évolution de leur groupe durant les diverses activités ; les jeunes sont répartis en petits groupes suivant leur niveau.

SEJOUR DE VACANCES

HIVER 2012 - 2013

**CENTRE UCPA/ADEPS « Les Arcs » à BOURG-ST-MAURICE
(SAVOIE – FRANCE)**

DEMANDE D'INSCRIPTION

1ère SEMAINE DU 23 DECEMBRE 2012 au 29 DECEMBRE 2012 (1) (90 PLACES)

OU

2ème SEMAINE DU 30 DECEMBRE 2012 au 5 JANVIER 2013 (1) (50 PLACES)

Nom et prénoms de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse : Rue N° Boîte

Code postal Localité

Sexe

Etablissement scolaire fréquenté (dénomination exacte) :

Pointure que chausse votre enfant :

Taille approximative : 1 m.....

Votre enfant a-t-il déjà pratiqué le ski ? OUI NON (1)

Dans l'affirmative, à quel niveau ?

Nom et prénom du requérant :

Fonction :

Etablissement :

Numéro(s) de téléphone (et celui de GSM) du requérant

..... (2)

Date :

Signature :

(1) biffer la mention inutile

(2) doit être précédé du numéro de réseau – exemple : 02/.....

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Service général de Coordination, de Conception et des
Relations sociales.

Service social

S.S.1

<p>FICHE DE RENSEIGNEMENTS à remplir par toute personne sollicitant l'intervention du Service social (à l'exception de l'allocation jeunes parents)</p>
--

I - REQUERANT(E)
NOM et PRENOMS :
ETAT CIVIL :
FONCTION : N°matricule : N° registre national :
ETABLISSEMENT :
ADRESSE PERSONNELLE : Rue..... N°..... Bte..... Code postal..... Localité..... N°tél :
N° de compte bancaire IBAN : N°..... NOMS ET PRENOMS :
REVENU MENSUEL NET : euros
DESIGNATION DU SERVICE QUI PAIE LE TRAITEMENT (mettre une croix dans la case correspondante) - Service de fixation et liquidation des traitements du Département <input type="checkbox"/> - Comptable de l'établissement <input type="checkbox"/> - Caisse de l'établissement autonome <input type="checkbox"/> - Administration des Pensions <input type="checkbox"/>
REVENU MENSUEL NET, provenant d'un cumul : euros DENOMINATION et ADRESSE COMPLETE DE L'INSTITUTION OU CE CUMUL S'EXERCE :
MUTUALITE A LAQUELLE LE (LA) REQUERANT(E) EST AFFILIE(E) : Nom..... Adresse..... N° d'affiliation.....

II - CONJOINT(E) OU COHABITANT(E)
NOM et PRENOM :
PROFESSION :
NOM et ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :
REVENU MENSUEL NET : euros
MUTUALITE A LAQUELLE LE(LA) CONJOINT(E) EST AFFILIE(E) : Nom..... Adresse..... N° d'affiliation.....

III - COMPOSITION DU MENAGE

1. Requéran(t)e, conjoint(e) ou cohabitant(e), enfants à charge et autres personnes à charge n'exerçant aucune profession ou ne bénéficiant d'aucun revenu.

	NOM	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	DEGRE DE PARENTE
Requéran(t)e				
Conjoint(e) ou cohabitant(e)				
Enfant(s) à charge				
Autres personnes à charge (n'exerçant aucune profession ou ne bénéficiant d'aucun revenu)				

2. Enfants ou autres personnes qui ne sont pas à la charge du (de la) requéran(t)e et vivant sous le même toit.

NOM	PRENOMS	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE	DEGRE DE PARENTE

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète

A....., le

(Signature)

IV - REMARQUES IMPORTANTES

A toute demande d'intervention, il y a lieu de joindre :

- 1° une copie d'extrait de compte où figure clairement le numéro de compte.
- 2° une attestation délivrée par l'employeur du (de la) conjoint(e) ou du (de la) cohabitant(e) mentionnant le traitement mensuel net au moment de la demande. Lorsque le (la) conjoint(e) ou le (la) cohabitant(e) occupe une situation lucrative indépendante, la demande d'intervention doit être appuyée d'une copie de l'avertissement – extrait de rôle mentionnant le montant des revenus imposables de l'année précédente.
- 3° une attestation délivrée par la société de secours mutuel (mutualité ou autre organisme similaire) mentionnant son intervention dans les différents frais (clinique, hôpital, médecin, pharmacien, etc....)
Uniquement dans le cas d'une demande de remboursement de frais médicaux et assimilés.
- 4° une composition de ménage délivrée par l'Administration communale du lieu de résidence du (de la) requéran(t)e.